

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	18.09.2014		14.146	DEF	
	Annule et remplace				

Auteur(s): Commission Université mandat d'objectifs		Lié à: (Facultatif, cf. art. 241 OGC)
Titre: Meilleures chances d'accès à la deuxième année de médecine pour les étudiants neuchâtelois		ad 14.014
Contenu:		
<p>La commission demande au Conseil d'Etat d'étudier et, le cas échéant, de mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de garantir une meilleure chance d'accès à la deuxième année d'études de médecine pour les étudiants neuchâtelois.</p>		
Développement (obligatoire):		
<p>Il apparaît aujourd'hui qu'environ 25% des étudiants neuchâtelois accèdent à la deuxième année d'études, contre environ 35% pour les universités de Lausanne et Genève. Par ailleurs, le canton offre de nombreuses places de formation au lit du patient, bien au-delà des seuls besoins des étudiants neuchâtelois. Il apparaît donc opportun de négocier un nombre plus élevé de places en deuxième année dans les facultés de Genève et Lausanne et de rétablir ainsi une équité intercantonale pour nos étudiants.</p>		

L'urgence est demandée:

oui

non

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Annie Clerc-Birambeau, Présidente	
Autres signataires (nom, prénom)	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER